

FUSION PCAS - DYNACTON

Longjumeau, le 26 juin 2013

Les actionnaires de PCAS et de Dynaction, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 26 juin 2013, ont approuvé la fusion entre PCAS, société absorbante et Dynaction, société absorbée.

Dans la continuité de la stratégie de développement du Groupe, cette fusion permet la simplification des structures du groupe Dynaction-PCAS, une économie de coûts, et une liquidité accrue du titre PCAS.

La parité de fusion retenue est de **66 actions PCAS pour 25 actions Dynaction**.

Modalités de présentation des titres Dynaction à l'échange

Présentation des actions Dynaction par les teneurs de comptes

L'opération d'échange fera l'objet d'une période d'environ 4 semaines pendant laquelle chaque teneur de comptes déposera au centralisateur de l'opération (CM – CIC Securities), les actions Dynaction détenues par leurs clients.

Parallèlement, chaque teneur de comptes transmettra au centralisateur de l'opération, un bordereau de dépôt reprenant, client par client : le nombre d'actions Dynaction détenues, la forme des actions Dynaction présentées (nominative ou porteur), le nombre d'actions PCAS entier à recevoir au porteur ou au nominatif administré et le nombre d'actions Dynaction formant rompus à indemniser.

Les teneurs de comptes informeront leurs clients devenus actionnaires de PCAS du nombre d'actions nouvelles PCAS inscrites sur leur compte de titres.

Indemnisation des rompus (actions Dynaction apportées mais non échangées)

Les actions PCAS non attribuées seront vendues par le centralisateur de l'opération dans un délai de 30 jours à compter de l'inscription en compte des nombres entiers d'actions PCAS attribuées aux anciens actionnaires de Dynaction.

Le centralisateur versera aux teneurs de comptes le produit de la vente en bourse des actions nouvelles PCAS, au prorata du nombre d'actions Dynaction apportées par chaque teneur de compte et non échangées.

Les teneurs de comptes reverseront à leurs clients, les montants correspondant aux actions Dynaction apportées et non échangées.

Maintien des droits de vote doubles

Les actions nouvelles PCAS attribuées aux actionnaires de Dynaction bénéficieront d'un droit de vote double dans la mesure où les actions Dynaction présentées à l'échange bénéficiaient elles-mêmes d'un droit de vote double.

Ce maintien suppose l'inscription des actions nouvelles PCAS sous la forme nominative pure ou administrée sur le registre des actionnaires nominatifs de PCAS.

A propos de PCAS :

Créé en 1962, PCAS est un groupe international de chimie fine et de spécialités qui partage avec sa clientèle une ambition d'excellence. Cette clientèle est constituée principalement par des groupes internationaux leaders sur leurs marchés. PCAS conçoit et fournit les meilleures réponses industrielles aux attentes spécifiques de ses clients. Ces attentes diversifiées ont en commun une exigence de sécurité, de qualité, de compétitivité, d'innovation et de durabilité. Parallèlement, PCAS développe des gammes de produits propriétaires avec propriété intellectuelle.

A propos de Dynaction :

Dynaction est une société holding industriel dont l'unique actif était, jusqu'à ce jour, sa participation d'environ 60,67% dans le capital de PCAS.